



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE - (7 pages)

ARTICLE 1 - PRÉSENTATION ET OBJET

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation dispensées par Alena Sindilaire – EI exerçant en tant qu'OF, soit en nom individuel, soit sous l'enseigne **PSYCHOSYSTÉMIE(S)**, immatriculée sous le SIRET 81358650000015, dont le siège social est situé 41 rue de Liberté à Carnoules 83660.

L'Organisme de Formation est enregistré sous le Numéro de Déclaration d'Activité de Formation (NDA) n° 93830600883 du Préfet de la région Provence Alpes Côte d'Azur.

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

ARTICLE 2 - NATURE DES PRESTATIONS

L'O.F ci-dessus désigné propose un cursus de formation intitulé "**Praticien en Psychosystémie(s)**".

La formation est vendue comme un ensemble cohérent comprenant :

1. **Le Socle Fondamental => 980 €** : 5 modules asynchrones et accès aux ateliers bimensuels en téléprésentiel (pendant 24 mois) .
2. **Le Module Immersion & Pratique (module de Certification) => 800 €** : Accès à la validation des compétences (Voie Immersion ou Mentorat).

Précisions sur la Certification :

3. **Validation** : La certification est délivrée sur la base d'un **contrôle continu** de l'acquisition des compétences durant les sessions de pratique (en présentiel ou mentorat).
4. **Accès aux sessions** : L'accès aux jours de présentiel est conditionné au respect de l'échéancier de paiement. Pour participer à une session de 2 jours, l'apprenant doit avoir réglé au minimum le coût du Socle Fondamental (980 €) ainsi que la part correspondant à ladite session (soit 400 €).
* **Délivrance** : La certification finale ne sera remise qu'après le **règlement intégral** du cursus (1780 €).

5. ARTICLE 3 - PRIX ET EXONÉRATION DE TVA

3.1 Les tarifs sont indiqués en Euros Nets. Conformément à l'article **261-4-4° a du Code Général des Impôts**, les prestations de formation professionnelle sont **exonérées de TVA**.

Le prix forfaitaire du cursus complet est de **1 780 €** (tarif de l'année 2026.)

ARTICLE 3.2 - MODALITÉS DE PAIEMENT ÉCHELONNÉ ET INCIDENTS

En cas de paiement en plusieurs mensualités, le Client s'engage à honorer chaque échéance.

- **Suspension automatique** : À défaut de paiement d'une seule échéance, et après une relance infructueuse, l'accès à la plateforme Teacheazy , ou autre plateforme LMS, ainsi que le lien d'accès aux ateliers synchrones seront suspendus immédiatement.
- **Déchéance du terme** : Le non-paiement d'une mensualité rend immédiatement exigible la totalité du solde restant dû pour la partie de formation entamée (Socle Fondamental).
- **Réactivation** : L'accès ne sera rétabli qu'après régularisation totale des sommes dues.

ARTICLE 4 - MODALITÉS D'ACCÈS ET RÉTRACTATION

4.1. Accès Immédiat : L'achat s'effectuant en ligne avec accès immédiat aux contenus numériques (Modules théoriques asynchrones + ateliers téléprésentiels), le Client accepte expressément, lors de sa commande, de renoncer à son droit de rétractation de 14 jours afin de bénéficier du contenu instantanément, conformément à l'article **L221-28 13° du Code de la consommation**.

4.2. Consommation du service : La partie distancielle ou socle fondamental (théorie asynchrone + les ateliers en téléprésentiel), est considérée comme pleinement consommée dès l'ouverture des accès et ne peut faire l'objet d'aucun remboursement ;

ARTICLE 5 - DÉROULEMENT ET ASSIDUITÉ

- **Attestation de fin de formation** : Délivrée après visionnage de l'intégralité des modules , et participation (directe ou replay) à **6 ateliers minimum**.
- **Accès aux ateliers** : L'apprenant dispose d'un accès de 24 mois à compter de son achat pour assister aux ateliers de pratique en ligne synchrones.

ARTICLE 6 - DEUX VOIES DE CERTIFICATION (TARIF UNIQUE)

La certification est accessible après validation du « socle fondamental » selon deux modalités :

1. **Voie Immersion & Pratique** : 4 jours de session pratique en présentiel (soit 4 jours consécutifs soit 2 X 2 jours) **Accessibilité** : le lieu de la formation sera sélectionné par l'Organisme de Formation en fonction des besoins spécifiques des stagiaires inscrits. Les personnes nécessitant un aménagement particulier ou un accès aux normes **PMR (Personne à Mobilité Réduite)** sont invitées à le signaler dès leur inscription. Cela permet à l'OF de réserver un établissement ERP adapté à leur situation .
2. **Voie Mentorat (Dérogatoire)** : Réservée aux personnes ayant une impossibilité de déplacement (santé, handicap, éloignement trop important, ou problème de famille). Comprend 6 heures de supervision individuelle en visioconférence et la rédaction d'un compte rendu détaillé de 3 cas

cliniques. Les modalités pour ce compte rendu seront transmises en temps utiles aux stagiaires ayant opté pour cette voie.

Ethique et Transparence : La certification visée ici est l'aboutissement d'un processus d'évaluation – C'est une certification qui atteste de la maîtrise de la méthode enseignée ; elle ne constitue pas un diplôme d'état .

ARTICLE 7 – ANNULATION & DROIT DE RETRACTATION-CONDITIONS ET REMBOURSEMENT

7.1. Droit de rétractation et renoncement pour accès immédiat Conformément à l'article L221-18 du Code de la consommation, le Client dispose d'un délai de 14 jours pour exercer son droit de rétractation. Toutefois, la formation "Praticien en PsychoSystemie(s)" incluant un accès immédiat au contenu numérique ("Socle Fondamental"), le Client accepte expressément que l'exécution du contrat commence dès la mise à disposition de ses codes d'accès sur la plateforme Teacheazy. En conséquence, et conformément à l'article L221-28 13° du Code de la consommation, le Client renonce expressément à son droit de rétractation dès lors qu'il a accédé aux contenus en ligne ou utilisé ses identifiants de connexion.

7.2. Annulation ou report du fait de l'Organisme de Formation L'Organisme de Formation se réserve le droit d'annuler ou de reporter une session de présentiel en cas de force majeure ou si le nombre minimum de participants n'est pas atteint. Le Client en est informé dans les plus brefs délais.

Compte tenu de la structure de la formation et de la pluralité des dates proposées (environ 14 jours de présentiel répartis sur l'année), l'annulation d'une session spécifique n'entraîne pas le remboursement de la prestation.

- **Droit au report :** En cas d'annulation par l'Organisme, le Client bénéficie d'un droit de report prioritaire sur l'une des sessions suivantes de son choix, dans la limite de la durée de validité de son accès (24 mois à compter de l'achat).
- **Maintien du Socle Fondamental :** La partie théorique (« Socle Fondamental ») étant accessible de manière immédiate et asynchrone dès la commande, elle reste acquise au Client et ne peut faire l'objet d'aucun remboursement, le service ayant été pleinement exécuté.
- **Limite de responsabilité :** La responsabilité de l'Organisme de Formation est strictement limitée au report de la formation. Aucun frais engagé par le Client (transport, hébergement, restauration) ne pourra faire l'objet d'un dédommagement.

7.3. Annulation du fait du Client : Toute annulation par le Client doit être notifiée par écrit (email avec accusé de réception).

- Plus de 30 jours avant le début du présentiel (ou de la première session de 2 jours) : Seul le montant du "Socle Fondamental" (980 €) est conservé par l'Organisme de Formation, le solde du présentiel est remboursé.

- Moins de 30 jours avant le présentiel : L'intégralité de la somme versée est conservée par l'Organisme de Formation. En cas d'abandon en cours de formation ou d'absence à l'une des sessions de 2 jours, la totalité du prix reste due et aucun remboursement partiel ne sera effectué.

7.4. Cas exceptionnels et Force Majeure : si le Client est empêché de suivre tout ou partie de la formation par suite de force majeure dûment reconnue (maladie grave, accident, décès d'un proche), le contrat de formation peut être résilié ou suspendu. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata de leur valeur prévue au contrat (980 € pour la théorie, 400 € par module de 2 jours de présentiel).

7.5 Spécificité du parcours global et Certification

La formation est conçue comme un parcours global. Toutefois :

- **Avant le début de la certification** : Si l'Apprenant décide de ne pas poursuivre vers la certification après avoir suivi la partie distancielle (théorie asynchrone + ateliers en téléprésentiel) , il peut demander le remboursement de la quote-part "Certification", soit **800 €**, sous réserve de n'avoir assisté à aucun jour de présentiel ni débuté aucun entretien de mentorat.
- **Délai** : Cette demande doit intervenir dans les 12 mois suivant l'achat initial.
- **Modules Théoriques(socle fondamental)** : La partie "Théorie asynchrone + téléprésentiel (980 €) "est considérée comme consommée dès l'ouverture des accès et ne peut faire l'objet d'aucun remboursement.

ARTICLE 8 - RESPONSABILITÉ ET DÉONTOLOGIE ET INDÉPENDANCE DU PRATICIEN

8.1 La formation a un but pédagogique. Elle ne constitue pas une thérapie personnelle ni un avis médical. L'Apprenant est seul responsable de l'usage des outils transmis dans sa pratique professionnelle.

L'OF désigné à l'article 1 des présentes CGV se réserve le droit d'exclure tout apprenant dont le comportement nuirait au bon déroulement des ateliers, après un avertissement resté sans effet.

8.2. Obligation de moyens : L'Organisme de Formation s'engage à mettre en œuvre tous les moyens pédagogiques nécessaires (contenus sur Teacheazy, ou autre plateforme, ateliers synchrones, sessions de pratique, quizz, documents PDF , etc) pour transmettre la méthode « Psychosystémie(s) » et les outils des « Systémies Intérieures ». Cependant, l'OF est tenu à une obligation de moyens et non de résultat ,quant à l'assimilation des compétences par l'Apprenant.

Par ailleurs , l'OF se réserve la faculté de modifier le calendrier des ateliers en ligne (périodes estivales, jour férié, empêchement, force majeure) Dans ces situations, un contenu pédagogique équivalent sera mis à disposition (webminaire thématique enregistré, audio , exercice d'auto pratique à réaliser, lecture

de document, ou autre , garantissant la continuité du parcours de formation) ; au choix de l'OF, un report pourra aussi être proposé.

8.3. Usage des outils : L'Apprenant est seul responsable de l'usage qu'il fait des outils, protocoles et concepts transmis dans le cadre de sa propre pratique professionnelle ou personnelle. La formation a un but exclusivement pédagogique et ne saurait être assimilée à une supervision thérapeutique permanente ou à une garantie de succès dans les accompagnements menés par l'Apprenant.

8.4. Absence de lien de subordination : L'obtention de la certification « Praticien en Psychosystémies » n'autorise pas le stagiaire à se présenter comme un employé, un agent ou un représentant d'Alena Sindilaire EI. Le praticien certifié exerce sous sa propre responsabilité civile professionnelle (RC Pro) et sous son propre statut juridique.

8.5. Limite de responsabilité : Alena Sindilaire EI ne pourra en aucun cas être tenue responsable des dommages directs ou indirects (préjudices moraux, financiers ou physiques) causés par le stagiaire à ses propres clients dans l'exercice de sa profession, même si les outils de la méthode « Psychosystémie » sont utilisés.

ARTICLE 9- DROITS à l'IMAGE ET REPLAYS

Enregistrement des sessions et droits à l'image :

le stagiaire est informé que les sessions de formation réalisées sous-forme de visioconférence ou ateliers de pratique en ligne font l'objet d'un enregistrement audiovisuel par Alena Sindilaire EI /OF , ou tout autre membre de l'équipe de formation ;

Finalité :

ces enregistrements ont pour unique but de permettre le visionnage en replay pour les seuls stagiaires inscrits à la session concernée, afin de favoriser leur apprentissage et de permettre leur rattrapage en cas d'absence.

Les replays sont hébergés sur une plateforme sécurisée et ne sont ni téléchargeables ni diffusables publiquement ; l'accès est strictement limité à la durée de la formation.

Le droit à l'image : en participant aux sessions avec sa caméra ou son micro activés, le stagiaire consent à ce que son image et sa voix soient enregistrées ; le stagiaire qui ne souhaite pas apparaître sur les enregistrements dispose de la faculté de couper sa caméra ou son micro et d'intervenir exclusivement via le « chat » écrit.

Utilisation promotionnelle : toute utilisation d'extraits de ces enregistrements à des fins de communication publiques (réseaux sociaux, site web...) fera l'objet d'une demande d'autorisation spécifique et écrite préalable auprès du ou des stagiaires concernés.

ARTICLE 10 -Clause de Certification et de Souveraineté Pédagogique

« L'inscription à la formation et le règlement de son prix n'entraînent en aucun cas l'obtention automatique de la certification en "Psychosystémies". La certification sanctionne l'acquisition réelle de compétences théoriques et de capacités d'accompagnement pratiques et sécurisées. L'équipe pédagogique est seule juge de l'aptitude de l'apprenant à exercer avec l'outil, sur la base des évaluations continues et de l'examen final. »

Clause d'Accompagnement (Bienveillance et Suivi)

« Dans une démarche de réussite, tout apprenant présentant des difficultés d'apprentissage ou des lacunes lors des ateliers de pratique sera alerté par l'équipe pédagogique. Un plan d'ajustement pourra être proposé (sessions de tutorat supplémentaires, lectures complémentaires, ou report de l'examen final) afin de maximiser ses chances d'obtention de la certification, sans que cela n'engage l'organisme à une réussite garantie. » La prestation d'enseignement n'implique pas la délivrance du titre.

ARTICLE 11 - RÈGLEMENT DES LITIGES

11.1 : Les présentes CGV sont soumises au droit français. En cas de litige, une solution amiable sera recherchée en priorité, avant toute action devant les tribunaux territorialement compétents.

ARTICLE 11.2 - Conformément aux dispositions des articles L 611-1 et R 612-1 et suivants du Code de la Consommation concernant le règlement amiable des litiges: lorsque le consommateur a adressé une réclamation écrite au professionnel et qu'il n'a pas obtenu satisfaction ou de réponse dans un délai de deux mois, il peut soumettre gratuitement sa réclamation au médiateur de la consommation. Le médiateur doit être saisi dans le délai maximal d'un an à compter de la réclamation initiale. Le médiateur MCP MEDIATION peut être saisi directement en ligne à l'adresse suivante : www.mcpmediation.org ou par courrier : MÉDIATION DE LA CONSOMMATION et PATRIMOINE - 12 Square Desnouettes - 75015 PARIS

ARTICLE 12 - PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET PROTECTION DES MARQUES

12.1. Marques déposées : Les dénominations « **PSYCHOSYSTÉMIES®** » et « **SYSTÉMIES INTÉRIEURES®** », incluant l'usage au singulier, trait d'union ou autre modification, sont des marques déposées auprès de l'INPI. Toute utilisation de ces marques, notamment pour nommer vos propres services, ateliers ou publications, est strictement interdite sans l'obtention de la certification finale délivrée par l'O.F Alena Sindilaire (E.I.)

12.2. Droits d'auteur sur les supports : Tous les contenus (vidéos, textes, schémas, PDF, enregistrements de sessions, etc) accessibles via la plateforme Teacheazy ou autre plateforme, transmis lors des ateliers sont protégés par le droit d'auteur. Ils sont destinés à un usage strictement personnel et privé pour la durée de la formation. Toute reproduction, revente, partage d'accès ou diffusion publique est strictement interdite et pourra donner lieu à des poursuites pénales et civiles.

12.3. Usage du titre après certification : Seuls les stagiaires ayant validé l'intégralité du cursus et obtenu leur certificat de **Praticien en Psychosystème(s)®** sont autorisés à utiliser cette dénomination ainsi que celle de la méthode des **Systémies Intérieures®** pour promouvoir leur pratique

professionnelle. L'achat du seul "Socle Fondamental" ne confère aucun droit d'usage des marques déposées.

ARTICLE 13 -PRÉREQUIS ET CONDITIONS D'ADMISSION

13.1. Public visé et Prérequis : La formation « Praticien en Psychosystémie(s) » est un cursus de spécialisation professionnelle qui s'adresse :

- Aux professionnels de l'accompagnement et de la relation d'aide (thérapeutes, sophrologues, hypnothérapeutes, coachs, psychologues, professions paramédicales, etc....).
- Aux étudiants en psychologie ou sciences humaines.
- Aux personnes justifiant d'un intérêt prononcé et d'une démarche d'auto-formation (lectures, conférences, etc.) dans le domaine de la psychologie , du développement personnel, ou de la relation d'aide.

13.2. Aptitudes techniques et psychologiques : L'Apprenant atteste posséder une maîtrise élémentaire des outils numériques (navigation internet, visioconférence) et disposer d'une connexion internet stable. Il certifie également disposer de la stabilité émotionnelle nécessaire pour suivre un cursus impliquant des mises en situation de pratique thérapeutique.

13.3. Dispositif d'aide à la décision : Afin de s'assurer de l'adéquation entre son projet et le programme, l'Organisme de Formation offre à l'Apprenant, préalablement à toute inscription définitive, la possibilité :

1. De participer gratuitement à un atelier découverte (durée 1h à 1h30).
2. De solliciter, s'il le souhaite, un entretien d'orientation gratuit (durée maximum 30 minutes).

13.4. Responsabilité : En validant son inscription, l'Apprenant reconnaît avoir pris connaissance du programme détaillé et des prérequis. Il est seul juge de son aptitude à suivre la formation. L'Organisme de Formation ne saurait être tenu pour responsable d'une erreur d'appréciation de l'Apprenant concernant son niveau initial ou l'adéquation de la formation à ses besoins.

AVRIL 2026

